



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E  
L U N D I 2 7 J U I N 2 0 1 6

Le 27 juin 2016, à 19 h, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2016 par M. François de Mazières, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

**2016-06-01 : Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2015.**

- 1) *d'approuver le compte de gestion 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *de déclarer que le compte de gestion 2015 établi par le Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale est conforme au compte administratif 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le compte de gestion 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

**2016-06-02 : Compte administratif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2015.**

- 1) *d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec le compte de gestion 2015 du Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale ;*
- 2) *d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés dans le tableau ci-après :*

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015	125 272 498,80 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015	126 332 653,06 €
Solde de l'exercice 2015	- 1 060 154,26 €
Résultat reporté de l'exercice 2014 (002)	+10 980 577,16 €
<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>	<b>+9 920 422,90 €</b>
Recettes d'investissement 2015	15 181 586,15 €
Dépenses d'investissement 2015	12 308 732,39 €
<b>Solde de l'exercice 2015</b>	<b>+2 872 853,76 €</b>
Résultat reporté année 2014 (001)	+ 5 165 436,82 €
Restes à réaliser de recettes d'investissement 2015	3 051 056,42 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement 2015	10 518 946,72 €
<b>Excédent de la section d'investissement</b>	<b>+ 570 400,28 €</b>

- 3) *de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes seront reprises dans le budget supplémentaire 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

**2016-06-03 : Budget supplémentaire : décision modificative n°1 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Exercice budgétaire 2016.**

**Opérations comptables : fixation de la durée d'amortissement des immeubles de rapport.**

- 1) *d'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2016 tel que présenté dans la maquette règlementaire annexée et en synthèse dans les tableaux ci-joints ;*
- 2) *de préciser que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;*
- 3) *de fixer une durée d'amortissement de 30 ans pour les immeubles de rapport de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *précise que les durées d'amortissement de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :*

Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Tous comptes	Biens de faible valeur : < 500 €		1 an
2031 2087	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2033 2087	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
2051 2087	Logiciels	Logiciel bureautique (office...)	2 ans
		Logiciel de production (application, site internet et licence)	5 ans
2051	Droit d'usage irrévocable de la fibre optique		15 ans
204...1	Subvention d'équipement versée	Subvention portant sur du mobilier, du matériel et des études	5 ans
204...2		Subvention portant sur des bâtiments ou des installations	15 ans
204...3		Subvention portant sur des infrastructures d'intérêt national	30 ans
204...		Subvention de faible valeur : montant <ou = 10 000 €	1 an
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		10 ans
21318 2141	Construction de pépinière d'entreprises		30 ans
2132	Immeubles de rapport		30 ans
214...	Constructions sur sol d'autrui		Durée du bail à construction
2152	Installations de voirie	Système de vidéoprotection	20 ans
21578 21757	Outillage de voirie	Points d'apport volontaire	10 ans
2182	Matériel de transport	Deux roues	5 ans

21782		Véhicules légers	7 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage et de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
2183 21783	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183 21783	Matériel de bureau	Matériel administratif (chariot de portage, destructeur de document...)	4 ans
		Matériel de reproduction (copieur, plieuse, mise sous pli)	4 ans
		Matériel de communication (téléphone, fax, autocom mutateur et casque)	5 ans
		Moyens d'impression (imprimante)	3 ans
		Gros moyens d'impression (copieur de reproduction)	5 ans
2184 21784	Mobilier		10 ans
2185	Cheptel	Chiens de garde	4 ans
2188 21788	Autres immobilisations corporelles	Matériel de collecte des déchets : bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
		Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
		Matériel audiovisuel (vidéoprojecteur, TV, appareil photo, micro, enceintes, lecteur CD/DVD, mini chaîne hi-fi)	5 ans
		Autres	7 ans

**2016-06-04 : Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à ses communes membres : soutien face à la péréquation. Répartition dérogatoire du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2016.**

- 1) *de répartir le prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de la manière suivante :*
  1. *le FPIC est réparti selon la règle de droit commun :*
    - a. *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend en charge 15,5793 % du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscal 2016,*
    - b. *le solde est réparti entre les communes au prorata du potentiel financier,*

c. les communes contributrices au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc.

2. Versailles Grand Parc prend en charge 50 % du prélèvement restant de chacune des communes.

2) d'adopter les montants suivants des contributions 2016 au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales de chaque collectivité :

en euros	Répartition finale dérogatoire
Bailly	89 337
Bièvres	0
Bois d'Arcy	264 821
Bougival	174 661
Buc	0
Châteaufort	17 682
Fontenay-le-Fleury	231 323
Jouy-en-Josas	163 089
La Celle St-Cloud	427 507
Le Chesnay	615 702
Les Loges-en-Josas	8 071
Noisy-le-Roi	144 514
Rennemoulin	1 951
Rocquencourt	9 930
Saint Cyr-l'Ecole	282 761
Toussus-le-Noble	16 075
Vélizy-Villacoublay	0
Versailles	1 779 594
Viroflay	300 525
<b>TOTAL DES 19 COMMUNES</b>	<b>4 527 543</b>
<b>CA Versailles Grand Parc</b>	<b>9 848 413</b>
<b>TOTAL FPIC 2016</b>	<b>14 375 956</b>

**2016-06-05 : Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à ses communes membres.**

**Modification de l'attribution de compensation (AC) de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole suite au détransfert des activités d'enseignement musical de l'Amicale laïque.**

1) de rectifier l'attribution de compensation de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, versée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, suite au détransfert des activités d'enseignement musical de l'association Amicale laïque le 1<sup>er</sup> septembre 2015 conformément au rapport de la CLETC du 9 décembre 2015 et à la délibération concomitante de Saint-Cyr-l'Ecole n°2016/05/2 du 18 mai 2016 :

	AC au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 (fixée le 29/06/15)	Détransfert des activités d'enseignement musical	AC rectifiée pour les années 2016 et suivantes
Saint-Cyr-l'Ecole	1 651 421 €	124 026 €	1 775 447 €

2) de décider de régulariser sur l'exercice 2016 l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 :

Attribution de compensation	Régularisation septembre à décembre 2015
Saint-Cyr-l'Ecole	41 342 €

**2016-06-06 : Remboursement de charges aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs ».**

**Renouvellement des conventions avec les communes de Bailly, Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Versailles.**

- 1) *d'approuver les termes des conventions de remboursement de charges avec les communes de Bailly, Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Versailles, dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs » exercée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes s'y rapportant.*

**2016-06-07 : Attribution des subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux associations : écoles de musique associatives, Caisse d'entraide du personnel, Réseau Entreprendre Yvelines, Agence départementale d'information sur le logement des Yvelines et Association des parents d'élèves du conservatoire.**

**Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.**

- 1) *d'attribuer les subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice des associations suivantes :*

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Dont montant affecté pour le personnel</i>
Ecole de musique et d'art dramatique de Bailly-Noisy-le-Roi	95 391 €	
Ecole de musique de Bièvres	78 126 €	
Association jeunesse Arcisienne	131 977 €	
Conservatoire de Bougival	99 705 €	34 265 €
Association Artistique de La Celle-Saint-Cloud Carré des Arts	270 262 €	
Ecole de musique de Fontenay-le-Fleury	98 570 €	
Association musicale de Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas	42 656 €	
Association des parents d'élèves du conservatoire (APEC)	2 875 €	
Réseau Entreprendre	7 000 €	
Caisse d'entraide du Personnel	46 000 €	
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 78)	49 711 €	

- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants nécessaires avec les associations bénéficiant d'une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc supérieure à 23 000 € et tout document s'y rapportant.*

**2016-07-08 : Circulations douces : création d'une piste cyclable le long de la RD7 entre Bailly et Saint-Cyr-l'École.**

**Convention de régularisation sur le régime juridique de l'intervention des différents partenaires : communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Hydreaulys, GFA Groupement agricole de Vauluceau, SCEA Ferme de Gally et commune de Bailly.**

**Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Versailles Grand Parc et Hydreaulys.**

- 1) *d'adopter la convention de régularisation sur le régime juridique de l'intervention des différents partenaires (la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le syndicat mixte Hydreaulys, la commune de Bailly, GFA Groupement agricole de Vauluceau, la SCEA Ferme de Gally) pour la création d'une piste cyclable sur la commune de Bailly ;*
- 2) *d'adopter l'avenant n°1 relatif à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Hydreaulys et Versailles Grand Parc pour la réhabilitation du collecteur 5 entre Bailly et Rocquencourt et la réalisation d'une piste cyclable ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, de Versailles Grand Parc ou son représentant à signer la convention et l'avenant ainsi que tout document y afférent.*

**2016-06-09 : Amélioration des points denses de circulation sur Versailles et alentours.**

**Convention de participation financière pour la réalisation d'une étude de trafic par l'institut VEDECOM.**

- 1) *de participer au financement de l'étude de comptage portant sur les flux de circulation menée par l'institut VEDECOM sur Versailles et ses alentours, à hauteur de 7 450 € HT, soit 30% du coût global de l'étude ;*
- 2) *de signer la convention de participation financière corrélative entre l'institut VEDECOM et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.*

**2016-06-10 : Construction d'un projet économique rue Joseph-Bertrand et avenue de la Pépinière sur la commune de Viroflay.**

**Autorisation donnée à la société SEMIIC Promotion pour déposer un permis de construire.**

- 1) *d'autoriser la société SEMIIC Promotion à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un projet économique pour partie sur la parcelle AB 545 située sur la commune de Viroflay et appartenant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

**2016-06-11 : Compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Evolution des offices de tourisme communaux existants en offices de tourisme communautaires, en application de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).**

- 1) *de maintenir des offices de tourisme communautaires distincts et à portée territoriale limitée pour les communes de Bougival, Jouy-en-Josas et Versailles, dans le cadre de la nouvelle compétence de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*
- 2) *de confier à ces offices de tourisme communautaire distincts les missions suivantes, sans que celles-ci soient limitatives :*
  - *promotion du tourisme intercommunal, en cohésion avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme pour leur territoire de compétence ;*
  - *élaboration et mise en œuvre de la politique du tourisme de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour leur territoire de compétence ;*
  - *développement du tourisme d'affaires pour leur territoire de compétence ;*
  - *coordination des acteurs locaux du tourisme pour leur territoire de compétence.*

*La communauté d'agglomération de Versailles Grand se substituera aux communes concernées dans leurs conventions d'objectifs et de moyens passées avec leurs offices communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**2016-06-12 : Création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.**

**Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

*d'émettre un avis défavorable à la création d'une zone commerciale sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay pour le centre commercial Vélizy 2 et quelques enseignes situées à proximité et incluant la possibilité de déroger au principe du repos dominical, du fait de la politique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutenant le commerce de proximité et optant pour le développement d'un modèle urbain ayant une mixité fonctionnelle.*

**2016-06-13 : Compétence « création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement » d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.**

**Définition du périmètre.**

**Modification du schéma directeur des circulations douces.**

*d'approuver la modification du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.*

**2016-06-14 : Réalisation d'une étude de circulation sur le canton de Saint-Cyr-l'École.**

**Convention de financement entre le conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) *d'approuver la convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le conseil départemental des Yvelines pour la réalisation d'une étude de circulation sur le canton de Saint-Cyr-l'École dont le financement est réparti à hauteur de 50% pour chacune de parties ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer cette convention et tout acte y afférent.*

**2016-06-15 : Demande de rattachement de l'office public de l'habitat de Versailles (Versailles Habitat) à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Avis du Conseil communautaire.**

- 1) *d'accepter la demande de l'office public de l'habitat « Versailles Habitat » relative à son rattachement à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, compte tenu de l'intérêt stratégique qu'il représente pour la communauté d'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » ;*
- 2) *de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » afin de permettre la mise en œuvre de cette action ;*
- 3) *d'approuver la modification du nom juridique de « Office public de l'habitat de Versailles » en « Office public de l'habitat de Versailles Grand Parc », sans toutefois apporter de modification au nom commercial de la structure qui restera « Versailles Habitat » ;*
- 4) *de notifier cette délibération à M. le Maire de Versailles, au Président de Versailles Habitat et à M. le préfet des Yvelines ;*
- 5) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier.*

**2016-06-16 : Octroi des subventions pour la création de logements sociaux. Adoption d'un référentiel de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) *d'approuver les nouvelles modalités de subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la création de logements sociaux telles que citées dans la présente délibération ;*
- 2) *d'adopter le cadre de référence y afférent ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à le signer.*

**2016-06-17 : Vidéoprotection.**

**Adoption du schéma directeur 2016-2018 et fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales.**

- 1) *d'adopter le schéma directeur de la vidéoprotection 2016-2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*  
*de fixer la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :*
  - *aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection, dans le cadre de ce schéma, à 10 € par habitant pour la commune de Vélizy-Villacoublay et à 30 € par habitant pour toutes les communes membres de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2015 et ayant adhéré au programme de vidéoprotection ;*

- pour la création de centres de supervision urbains à 120 000 € HT (soit 144 000 € TTC) par centre dans la limite de 4 centres ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants nécessaires et tout document y afférent ;
  - 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**2016-06-18 : Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France.**

**Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et désignation d'un représentant communautaire.**

- 1) de faire adhérer la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France, pour une cotisation annuelle fixée à 2 centimes d'euro par habitant, soit 5 400 € par an ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à l'association BruitParif ;
- 3) **de désigner M. Marc TOURELLE comme représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'assemblée générale de l'association BruitParif.** Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**2016-06-19 : Création et animation d'un « espace info énergie communautaire ».**

**Convention d'objectifs et de financement entre l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) d'autoriser la création et l'animation d'un espace info énergie communautaire selon les modalités présentées dans la présente délibération et dans la convention s'y rapportant dont le montant de la participation financière pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'élève à 36 575 € TTC ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines, à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

**2016-06-20 : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.**

**Adoption de nouveaux statuts, convention de gestion provisoire pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de la commune de Vélizy-Villacoublay et désignations de nouveaux représentants.**

- 1) d'approuver le projet de convention de gestion provisoire\* pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune membre de Vélizy-Villacoublay ;
- 2) **de désigner M. Frédéric HUCHELOUP comme titulaire provisoire et M. Luc WATTELLE comme suppléant provisoire de la CAVGP pour la commune membre de Vélizy-Villacoublay au sein du SYCTOM.** Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L.5211-1 et L.212121 du Code général des collectivités territoriales ;  
Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants : 78 voix ;
- 3) d'approuver les termes des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) concernant :
  - la prise en compte de la nouvelle organisation territoriale,
  - l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat pour Vélizy-Villacoublay,
  - des précisions apportées sur ses compétences,

- *La possibilité d'adhérer ou de prendre part à tout organisme de coopération de type société d'économie mixte sur accord de son comité syndical.*
- 4) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

**2016-06-21 : Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).  
Modification des statuts du SEDIF suite à l'adhésion de la ville de Montlignon.  
Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) *d'approuver l'adhésion de la commune de Montlignon au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre ;*
- 2) *d'approuver la modification des statuts du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) suite à l'adhésion de la commune de Montlignon pour la compétence eau potable.*

**2016-06-22 : Mise à disposition des locaux de l'école maternelle La Farandole de Versailles au profit du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR).  
Convention d'occupation temporaire de locaux et de remboursement de charges et de travaux.**

- 1) *d'adopter les termes de la convention d'occupation temporaire des locaux de l'école maternelle La Farandole au profit du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

**2016-06-23 : Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un poste existant.**

*d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de chargé de la qualité de service du réseau de bus de Versailles Grand Parc au sein de la direction de l'aménagement et du développement économique. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.*

*L'agent aura pour missions principales :*

- *assurer le suivi régulier de la qualité de service du réseau de bus de l'agglomération,*
- *assurer la mise en œuvre d'actions afin d'améliorer la qualité de cette offre de service.*

*Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience. Son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux.*

**2016-06-24 : Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Recrutement d'agents saisonniers pour la période estivale 2016.**

- 1) *d'autoriser la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à recourir à des emplois saisonniers pour la période estivale 2016, dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :  
- 7 mois pour des adjoints administratifs ;*
- 2) *de fixer la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois de la filière administrative.*

**2016-06-25 : Délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président.**

**Actualisation et consolidation.**

- 1) de rapporter les précédentes délibérations de délégations de compétence du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président n°2014-04-06 du 10 avril 2014, n°2014-06-07 du 16 juin 2014, n°2014-12-32 du 9 décembre 2014, n°2015-06-12 du 29 juin 2015 et n°2015-10-15 du 13 octobre 2015 ;
- 2) d'attribuer les délégations de compétences suivantes au Bureau et au Président, présentées dans le tableau ci-dessous :

Délégations au Bureau	Délégations au Président
<p><b>En matière de marchés publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés <b>qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015</b>, quelle que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant,</li> <li>-décider de la conclusion des conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants et les signer,</li> <li>-désigner les représentants de Versailles Grand Parc à la commission d'appel d'offre desdits groupements,</li> <li>-<b>décider de la conclusion de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et les signer.</b></li> </ul>	<p><b>En matière de marchés publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des <b>marchés inférieurs aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quelle que soit leur procédure de passation</b>, ainsi que tous avenants s'y rapportant.</li> <li>-<b>déclarer infructueux et sans suite les consultations supérieures aux seuils européens et agréer les candidats.</b></li> </ul>
<p><b>En matière de finances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre toute décision pour l'attribution de fonds de concours aux communes membres relatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>.aux pistes cyclables,</li> <li>.à la mise en place de la vidéo-protection,</li> <li>.aux investissements 2013,</li> <li>.au déploiement d'Autolib sur le territoire de Versailles Grand Parc, dans la limite de 30 000€ par station effectivement déployée et dans la limite de 900 000 € pour les années 2016-2018, au titre de la voirie en lien avec l'effort consenti par les communes,</li> <li>. <b>à leur contribution à la croissance fiscale de la communauté d'agglomération.</b></li> </ul> </li> <li>- <b>définir les modalités de calcul du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale de la communauté d'agglomération</b></li> <li>- solliciter des subventions auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de la région Ile-de-France, des départements des Yvelines et de l'Essonne et de tout autre organisme public ou privé.</li> <li>- donner un avis sur les demandes de subvention formulée par les communes membres de la Communauté auprès de l'Union Européenne, l'Etat, des autres collectivités territoriales ou tout autre organisme lorsque cet avis est requis.</li> </ul>	<p><b>En matière de finances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signer l'ensemble des conventions attribuant des subventions à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sollicitées préalablement par le Bureau.</li> <li>- procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessaire au financement des opérations, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,</li> <li>- créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,</li> <li>- signer les contrats de redevance spéciale, prise en fonction de la délibération en fixant les montants.</li> </ul>
<p><b>En matière de gestion de biens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme,</li> <li>- décider de la conclusion de conventions d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) et de louage de choses nécessaires à l'exercice des compétences et à titre onéreux (dont les conventions de remboursement de charges et de travaux avec les communes membres) et les signer,</li> <li>- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,</li> <li>- autoriser le dépôt de marques,</li> </ul>	<p><b>En matière de gestion de biens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décider de la conclusion de conventions d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) et de louage de choses nécessaires à l'exercice des compétences et à titre gracieux et les signer,</li> <li>- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans une limite de 30 000€ par lot,</li> <li>- <b>mettre en place et signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre de transfert de compétences.</b></li> </ul>
<p><b>En matière d'affaires générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-adopter toutes conventions de partenariat sans incidence financière <b>et avec incidence financière jusqu'au seuil de 23 000 €</b>, avec les partenaires publics ou privés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (hors matière culturelle excepté pour les renouvellements des conventions) et tous les actes y afférents.</li> <li>- autoriser la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats spéciaux.</li> </ul>	<p><b>En matière d'affaires générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts,</li> <li>- intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle dans les domaines relevant de sa compétence, y compris la constitution de partie civile et ce devant toutes les instances,</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- financer toutes les actions nécessaires à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées inscrites dans le catalogue des aides du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).</li> <li>- attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au directeur général adjoint.</li> <li>- adhésion à des organismes extérieurs (en dehors des établissements publics) dans la limite d'une cotisation de 5000 € par an.</li> <li>-autoriser le recrutement de personnels contractuels, vacataires, des travailleurs temporaires, saisonniers et stagiaires pour des tâches administratives ou autres dans la limite du tableau des effectifs et des crédits budgétaires.</li> </ul>	
<p><b>En matière d'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attribuer les subventions pour la création de logements,</li> <li>- octroyer des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux,</li> <li>- signer toute convention de gestion des fonds d'aide dans le cadre du programme Habiter mieux.</li> </ul>	
<p><b>En matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'engager à rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) propriétés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exposés dans les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP),</li> <li>- autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents attestant l'accessibilité des ERP et IOP rendus accessibles au 1er janvier 2015,</li> <li>-autoriser M. le Président à présenter une demande de dérogation pour l'un de ses établissements ouverts au public ou installations ouvertes au public, si pour des raisons financières ou techniques, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est dans l'incapacité de présenter un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).</li> </ul>	
<p><b>En matière d'environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signer les conventions relatives aux points d'apports volontaires (PAV),</li> <li>- adopter et de modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que des déchetteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes y afférents, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur.</li> </ul>	
<p><b>En matière culturelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-adopter et réviser les règlements intérieurs des établissements culturels relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</li> </ul>	
<p><b>En matière de développement économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-adopter et réviser le règlement intérieur de la pépinière d'entreprise de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</li> </ul>	
<p><b>En matière de voirie et de circulation douces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-décider de la conclusion de conventions de gestion des pistes cyclables avec les communes</li> </ul>	
<p><b>En matière d'accueil des gens du voyage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-adopter et réviser les règlements intérieurs de l'aire d'accueil des gens du voyage relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</li> </ul>	

*Les nouvelles délégations figurent en bleu.*

**2016-06-26 : Désignations de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de :**

- la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;
- la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) ;
- la commission locale d'information (CLI) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses ;
- la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ;
- la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM COOPIEVOY.

**Remplacement de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'une commission et des organismes extérieurs suivants :**

- le Pôle de compétitivité Mov'eo, l'institut VEDECOM (véhiculé décarboné et communicant et sa mobilité) et la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) dédiée au cluster « mobilités innovantes » ;
- la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;
- le Syndicat mixte pour la gestion des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).

- 1) **de désigner les représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suivants pour siéger au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) :** 1 représentant du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale, en plus du Président représentant de droit de l'intercommunalité ainsi que 2 suppléants pour chacun de ces deux sièges.

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.*

	<b>Représentant titulaire</b>	<b>Représentant suppléant</b>
<b>EPCI</b>	M. François de MAZIERES (membre de droit)	M. Jean-François PEUMERY
<b>SCoT</b>	M. Richard RIVAUD	Mme Caroline DOUCERAIN

- 2) **de désigner M. François LAMBERT en tant que représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 3) **de désigner M. Bruno DREVON en tant que représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses ;**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 4) **de désigner Mme Juliette ESPINOS en tant que représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission de la recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 5) **de désigner M. Jean-François PEUMERY en tant que représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger au sein de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM COOPIEVOY.**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 6) **de désigner les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suivants, en remplacement de M. Olivier LEBRUN:**

- **M. Pascal THEVENOT représentant au sein des instances du pôle de compétitivité de Mov'eo;**
- **M. Pascal THEVENOT représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'institut VEDECOM ;**
- **M. Pascal THEVENOT 3<sup>ème</sup> représentant au sein du conseil d'administration de la SEMPAT dédiée au cluster « mobilités innovantes ».**

*Le vote a lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 7) **de désigner Mme Stéphanie BANCAL, en tant que déléguée suppléante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune de Bailly, au sein de la Commission locale d'évaluation de transfert des charges (CLETC), suite à la démission de M. Xavier de Jerphanion du Conseil municipal de Bailly.**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

- 8) **de désigner Mme Violaine CHARPENTIER en tant que délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune du Chesnay, au sein du Syndicat mixte pour la gestion des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC), suite à la démission de Mme Coralie BELMER de cette fonction.**

*Le vote a eu lieu au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 29 juin 2016.*

**Le Président,**

*(signé)*

**François de Mazières**  
Député-Maire de Versailles

**Décisions prises par le Président et le Bureau**  
**sur le fondement de l'article L. 5211-10**  
**du Code général des collectivités territoriales**

*Décisions de la CAVGP prises en application des délibérations n°2014-06-07 du 16 juin 2014, 2014-12-32 du 9 décembre 2014, 2015-06-29 du 29 juin 2015 et 2015-10-15 du 13 octobre 2015 adoptées en séances du Conseil communautaire, portant sur les délégations de compétences au Bureau et au Président.*

- 2016 03 01** Régie de recettes de la direction de l'enseignement musical et culture. Intégration de modes de recouvrement.
- 2016 03 02** Avenants au marché de prestations similaires relatifs à l'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres pour l'exploitation de la déchèterie du Chesnay :  
- lot n°1 : « location de matériels et transport des déchets » ;  
- lot n°2 : « traitement des déchets inertes».
- 2016 03 03** Avenants au marché d'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres :  
- lot n°1 : « accueil, gardiennage, entretien des sites, location de matériels et transport des déchets » ;  
- lot n°2 : « traitement des déchets inertes » ;  
- lot n°4 : « traitement du tout-venant non incinérable ».
- 2016 03 04** Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Valophis Sarepa, d'un montant de 2 710 000 € pour l'opération de 20 logements sociaux de type PLUS sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.
- 2016 03 05** Convention de mise à disposition gracieuse de composteurs pour les professionnels.
- 2016 03 06** Convention de partenariat entre la ville de Noisy-le-Roi et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Mise en place d'une aire de compostage dans le parc de la Roseraie à Noisy-le-Roi.
- 2016 03 07** Avenant n°1 au marché complémentaire n°812 395 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.  
Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».
- 2016 04 01** Régie de recettes de la navette de « Buc / Les Loges-en-Josas » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Modification de l'objet de la régie.
- 2016 04 02** Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du système de vidéo protection sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2016 04 03** Convention pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants rapportés par des particuliers à la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay.
- 2016 04 04** Convention de collecte des huiles de vidanges usagées sur les déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2016 04 05** Avenant n°2 au marché n°812 378 relatif à la mise à disposition de bennes au service des villes de Versailles Grand Parc et traitement des déchets issus de ces bennes et des apports directs des villes.  
Lot n°1 : traitement des apports directs des déchets végétaux collectés sur la voie publique par les services techniques des villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2016 04 06** Avenant n°3 au marché n°812 330 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.  
Lot n°4 : « traitement des déchets végétaux ».
- Avis** Avis des membres du bureau de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ligne 18 du Grand Paris Express.
- 2016 05 01** Acceptation d'un don de percussions de M. Sylvio Gualda au profit des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc.

- 2016 05 02** Avis sur la demande de subventions au conseil régional d'Ile-de-France, de la commune de Fontenay-le-Fleury, pour le financement de travaux de réhabilitation et de rénovation de trois bâtiments scolaires.
- 2016 05 03** Avenant n°9 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.  
Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».
- 2016 05 04** Avenant n°4 au marché n°812 328 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.  
Lot n°2 : « collecte en apport volontaire des déchets ».
- 2016 05 05** Avenant n°5 au marché n°020234 signé avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum et relatif à la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2016 06 01** Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Domnis, d'un montant de 2 862 476 €, pour l'opération de 20 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Bailly.
- 2016 06 02** Régie de recettes du service de collecte des déchets.  
Suppression.
- 2016 06 03** Acceptation d'un don de partitions par M. Marc Dormont à la parthothèque intercommunale.
- 2016 06 04** Acceptation d'un don de partitions par Mme Bérandère Ballet à la parthothèque intercommunale.
- 2016 06 05** Acceptation d'un don de partitions par l'Association des parents d'élèves, élèves, anciens élèves et amis du Conservatoire de Versailles à la parthothèque intercommunale.
- 2016 06 06** Acceptation d'un don de 5 000 € des Rotary Club de Versailles au profit du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles.
- 2016 06 07** Développement économique.  
Passation d'un groupement de commande avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le salon international de l'Immobilier.

## **MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

- 1.** Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines dans le périmètre de la CA VGP.  
Marché subséquent n° 4 : révision du schéma directeur cyclable de Versailles Grand Parc.
  
- 2.** Accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines dans le périmètre de la CA VGP.  
Marché subséquent n° 5 : Etude de maîtrise d'œuvre d'une liaison cyclable entre Bois d'Arcy et la base de plein air de loisirs de Saint Quentin en Yvelines

## budget supplémentaire année 2016 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>10 563 468,68 €</b>	<b>10 563 468,68 €</b>	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Dir.				
<b>Chapitre 002 : Report à nouveau</b>								<b>9 920 422,90 €</b>	
002	002	01	C2010			Résultat de fonctionnement reporté		9 920 422,90 €	
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT</b>							<b>10 563 468,68 €</b>	<b>643 045,78 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>4 978 195,85 €</b>		
<b>Chapitre 011 : Charges de fonctionnement général</b>							<b>763 960,00 €</b>		
011	6227	020	D3200	C2000		Frais d'acte et de contentieux	5 000,00 €		Affaires juridiques : complément pour la gestion de divers contentieux sur les PAV
011	617	90	C21500	C21500	E00ER	Frais d'études	20 000,00 €		Développement économique : étude sur l'impact local du tissu des entreprises
011	6233	90	C21500	C21500	E03PRO	Foires et expositions	20 000,00 €		Développement économique : complément pour la participation au salon du SIMI
011	6256	90	C21500	C21500	E03PRO	Frais de mission	1 500,00 €		Développement économique : frais de déplacement dans le cadre de la mise en place de la norme "Aménagement durable des quartier d'affaires"
011	617	815	C2130	C2130		Frais d'études	140 000,00 €		Transports : étude de stationnement gare de Fontenay (50 k€), comité de pôle gares de la Société du Grand Paris (70 k€), EGIS canton de St Cyr (15 k€), mesure de circulation VEDECOM (5 k€)
011	611	812	C2300	C2300	O4VALOTR	Prestation de services	275 000,00 €		Environnement : collecte sélective du 2nd semestre 2015 au SYCTOM, compensée par une recette (voir 74758)
011	6156	812	C2300	C2300	O1PCOLBA	Maintenance	20 000,00 €		Environnement : Entretien des bacs : prévu au BP : 42 k€, augmentation suite au retrait des bacs verre non estimé
011	6238	812	C2300	C2300	O1PCOLSA	Divers	132 000,00 €		Environnement : Précollecte en sacs : Livraison et distribution des sacs début novembre : facture 2015 non rattachés faute de crédits
011	611	812	C2300	C2300	O2COLLVIL	Prestation de services	100 000,00 €		Environnement : collecte des déchets des villes : extension de la collecte des déchets végétaux par avenant
011	611	812	C2300	C2300	O4VALOCO	Prestation de services	27 000,00 €		Environnement : compostage des déchets végétaux suite à l'intégration du Chesnay et de Vélizy
011	6228	812	C2300	C2300	O6COMMP	Rémunérations divers	5 000,00 €		Environnement : sensibilisation : complément de droit d'auteur chapiteau vert et prise en charge du bus
011	60636	812	C2300	C2300	O7DIVR	Vêtements de travail	3 000,00 €		Environnement : équipement de protection individuel
011	6182	70	C2120	C2120		Abonnements, documentation	5 000,00 €		Habitat : achat de données
011	637	020	C2140	B1240		Autres impôts et taxes	10 460,00 €		Ressources Humaines : complément pour le prélèvement relatif à l'emploi de personnel handicapé

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
<b>Chap. 014 : Atténuations de produit</b>						<b>4 131 755,00 €</b>			
014	73925	01	C2010			Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	4 090 413,00 €		Finances : répartition dérogatoire du FPIC : prise en charge de 50 % de la part des communes prélevées
014	73928	01	C2010			Autres reversements de fiscalité	41 342,00 €		Finances : attribution de compensation de Saint-Cyr : régularisation de 2015 suite au détournement de l'école de musique
<b>Chap. 65 : Autres charges de gestion</b>						<b>20 553,07 €</b>			
65	6574	70	C2120			Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	18 000,00 €		Habitat : subvention à l'Association Locale d'Energie et du Climat (ALEC) de St Quentin en Yvelines
65	658	01	C2010			Autres charges de gestion	2 553,07 €		Remboursements à divers tiers suite à des trop perçus
<b>Chap. 67 : Autres charges exceptionnelles</b>						<b>61 927,78 €</b>			
67	67443	815	C2130	C2130		Subvention aux fermiers et concessionnaires	35 000,00 €		Transports : renfort réseau Transdev à la Celle-Saint-Cloud mis en service en septembre (100 k€ en année pleine)
67	678	01	C2010			Autres charges exceptionnelles	26 927,78 €		Transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSEVESC (compensée par une recette de même montant)
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>5 585 272,83 €</b>			
<b>Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>						<b>1 400 000,00 €</b>			
042	6811	01	C2010			Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €		Finances : complément pour l'amortissement des subventions versées
<b>Chap. 023 : Virement vers la section de fonctionnement</b>						<b>4 185 272,83 €</b>			
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	4 185 272,83 €		
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>643 045,78 €</b>	
<b>Chap. 73 : Impôts et Taxes</b>								<b>261 118,00 €</b>	
73	73113	01	C2010			Taxe sur les surfaces commerciales		261 118,00 €	Finances : ajustement suite à la notification
<b>Chap. 74 : Dotations et participations</b>								<b>355 000,00 €</b>	
74	74758	812	C2300	C2300	O4VALOSCS	Participation autres groupements		355 000,00 €	Environnement : soutien du SYCTOM à la collecte sélective du 2nd semestre 2015
<b>Chap. 74 : Produits exceptionnels</b>								<b>26 927,78 €</b>	
77	7788	01	C2010			Produits exceptionnels divers		26 927,78 €	Reprise de l'excédent de fonctionnement du budget eau potable de Bougival (compensée par une dépense de même montant)

budget supplémentaire année 2016 de VGP									
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION d'INVESTISSEMENT</b>							<b>17 871 225,46 €</b>	<b>17 871 225,46 €</b>	
<b>TOTAL ELEMENTS CA 2015</b>							<b>10 518 946,72 €</b>	<b>11 089 347,00 €</b>	
RESULTAT DE CLOTURE								8 038 290,58 €	compte 001
RAR DEPENSES							10 518 946,72 €		
RAR RECETTES								3 051 056,42 €	
AFFECTATION DU RESULTAT									compte 1068
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>7 352 278,74 €</b>	<b>6 781 878,46 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>							<b>7 352 278,74 €</b>		
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Prog.				
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>							<b>74 634,67 €</b>		
10	1068	01	C2010			Excédents de fonctionnement capitalisés	74 634,67 €		Transfert de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival au SMGSEVESC (compensée par une recette de même montant)
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés</b>							<b>3 363 014,77 €</b>		
204	20422	70	C2120	C2120	DSURF ON019	Subvention d'équipement versé aux personnes de droit privé pour des bâtiments	2 089 843,81 €		Habitat : solde des crédits de paiement 2016 pour les subventions de surcharge foncière attribuées de 2007 à 2015 (AP n°2015-001 et n°2015-002)
204	204132	824	C2110	C2110	DSUBEX 071	Subvention d'équipement versé au département pour des installations	35 000,00 €		Aménagement : crédits de paiement 2016 pour la participation au diffuseur de l'A86 (AP n°2016-003)
204	2041412	815	C2130	C2130	AFONC OM057	Subvention d'équipement versée aux communes membres du GFP pour des bâtiments	150 000,00 €		Transports : fonds de concours pour l'aménagement d'emplacements Autolib
204	2041412	01	C2110		AFONC OM074	Subvention d'équipement versée aux communes membres du GFP pour des bâtiments	1 300 000,00 €		Finances : fonds de concours liés au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale de Versailles Grand Parc
204	2041641	815	C2130	C2130	DSUBEX 073	Subvention d'équipement versé à un EPIC pour du matériel	50 000,00 €		Transports : changement de nom de la gare de Fontenay en "Fontenay-Bois d'Arcy" sur les panneaux
204	2041412	311	C2200	C2110	BCULT0 34	Subvention équipement autres organismes publics	-261 829,04 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux école de musique de Bois d'Arcy (voir 2317)
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>							<b>-260 220,70 €</b>		
20	2051	824	B1300	C2410	CANNU EL182	Logiciels	108 000,00 €		DSI : Acquisition licence entreprise ELA pour l'utilisation des outils ArcGis pour VGP et les communes
20	2031	311	F5400	C2240	AEQUIC U048	Frais d'études	-368 220,70 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de l'auditorium du CRR de Versailles

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>						<b>27 373,53 €</b>			
21	2188	812	C2300	C2300	CANNU EL001	Autres immobilisations	200 000,00 €		Environnement : bacs : demande initiale au BP
21	21578	812	C2300	C2300	CANNU EL003	Outillage de voirie	200 000,00 €		Environnement : points d'apport volontaire : demande initiale au BP
21	2188	70	C2120	C2220	CSPECI F072	Autres immobilisations	10 000,00 €		Habitat : caméras thermique pour mise à disposition aux particuliers
21	2188	311	C2240	C2240	CANNU EL004	Autres immobilisations	60 000,00 €		Enseignement musical : instruments de musique
21	2152	020	A0500	C2000	CSPECI F016	Installations de voirie	9 000,00 €		Communication : signalétique entrée d'agglomération
21	2152	812	A0500	C2300	CSPECI F016	Installations de voirie	1 000,00 €		Communication : signalétique déchèterie
21	2152	90	A0500	C21500	CSPECI F016	Installations de voirie	50 000,00 €		Communication : signalétique totems zones d'activité
21	2183	311	B1300	C2240	CANNU EL181	Matériel informatique	1 500,00 €		DSI : matériel informatique pour les services
21	2183	020	B1300	B1300	CANNU EL181	Matériel informatique	17 550,00 €		
21	21318	311	F5100	C2240	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-428 668,85 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du CRR de Versailles (voir 2317)
21	21318	311	F5100	C2220	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-21 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de l'école de musique de Jouy (voir 2317)
21	21318	311	F5100	C2250	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	-12 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du conservatoire de Viroflay (voir 2317)
21	21318	020	F5100	C2000	BBATPU B031	Constructions autres bâtiments publics	-1 000,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux du siège de VGP (voir 2313)
21	2135	812	C2300	C2300	BAMUR0 29	Installations générales	-43 600,00 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux des déchèteries (voir 2317 et 2315)
21	2141	90	F5100	C21501	BEQUIE C032	Constructions sur sol d'autrui	-15 407,62 €		Finances : modification d'imputation des crédits pour les travaux de la pépinière (voir 2314)
<b>Chapitre 23 : Travaux en cours</b>						<b>2 755 476,47 €</b>			
23	2317	311	F5400	C2240	AEQUIC U048	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	471 000,00 €		Enseignement musical : crédits de paiement 2016 pour l'auditorium du CRR de Versailles (AP n°2016- 002)
23	2313	020	F5100	C2000	BBATPU B031	Constructions autres bâtiments publics	1 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux du siège de VGP votés au BP 2016
23	2314	90	F5100	C21501	BEQUIE C032	Constructions sur sol d'autrui	15 407,62 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de la pépinière votés au BP

SECTION D'INVESTISSEMENT									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
23	2315	812	C2300	C2300	BAMURO 29	Installations techniques	17 900,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de la déchèterie de Bois d'Arcy
23	2317	812	C2300	C2300	BAMURO 29	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	39 500,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux des déchèteries du Chesnay et de Vélizy votés au BP 2016 + complément pour des travaux de sécurité
23	2317	311	C2200		BCULT0 34	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	312 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux école de musique de Bois d'Arcy votés + complément lié à la TVA
23	2317	311	F5100	C2240	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	428 668,85 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de gros entretien du CRR de Versailles votés (BP+reports)
23	2317	311	F5100	C2220	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	21 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux de l'école de musique de Jouy votés au BP 2016
23	2317	311	F5100	C2250	BCULT0 33	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	12 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour les travaux du conservatoire de Viroflay votés au BP 2016
23	2317	822	C2140		ADEPUR 041	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 437 000,00 €		Piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Saint-Cyr, Fontenay, Rennemoulin)
<b>Chapitre 458117 : Opération sous mandat raccordement piste cyclable RD938 à Toussus</b>							<b>70 000,00 €</b>		
458117	458117	822	C2140		ADEPUR 065	Opération sous mandat raccordement piste cyclable RD938 à Toussus	70 000,00 €		Circulations douces : raccordement à l'entrée de Toussus-le-Noble

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>								Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>Chapitre 458118 : Opération sous mandat Piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)</b>								<b>276 000,00 €</b>		
458118	458118	822	C2140		ADEPUR 041	Opération sous mandat piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)	276 000,00 €		Piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Villepreux)	
<b>Chapitre 458120 : Opération sous mandat Plan vélo</b>								<b>-700 000,00 €</b>		
458118	458118	822	C2140		ADEPUR 041	Opération sous mandat : plan vélos	-700 000,00 €		Finances : nouvelle imputation des crédits pour la piste cyclable sur la plaine de Versailles (partie Saint-Cyr, Fontenay, Rennemoulin)	
<b>Opération-chapitre n° 110 : Mise en place de la vidéoprotection</b>								<b>1 400 000,00 €</b>		
0110	2315	110	C2400		AAMURO 39	Installations en cours	1 400 000,00 €		Vidéoprotection	
<b>Opération-chapitre n° 312 : Pistes cyclables</b>								<b>346 000,00 €</b>		
204	2041412	822	C2140		AFONC OM058	Subvention d'équipement versée aux communes	150 000,00 €		Circulations douces : fonds de concours aux communes pour les pistes urbaines	
204	204132	822	C2140		ADEPUR 065	Subvention d'équipement au département	196 000,00 €		Circulations douces : participation à la piste cyclable sur la RD938	
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors virement)</b>									<b>2 596 605,63 €</b>	
<b>Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>									<b>74 634,67 €</b>	
10	1068	01	C2010			Excédents de fonctionnement capitalisés		74 634,67 €	Reprise de l'excédent d'investissement du budget eau potable de la commune de Bougival (compensée par une dépense de même montant).	
<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b>									<b>1 071 800,00 €</b>	
13	1312	822	C2140		ADEPUR 041	Subvention d'équipement transférable de la Région		721 800,00 €	Circulations douces : subvention Région piste cyclable Plaine de Versailles	
13	1313	822	C2140		ADEPUR 041	Subvention d'équipement transférable du Département		350 000,00 €	Circulations douces : subvention Département piste cyclable Plaine de Versailles	
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés</b>									<b>50 170,96 €</b>	
204	2041412	311	C2200		BCULTO 34	Subventions versées aux communes membres sur des bâtiments		50 170,96 €	Finances : transfert sur la nature 2317 des dépenses mandatées en 2014 pour les travaux de l'école de musique de Bois d'Arcy	
<b>Chapitre 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>									<b>1 400 000,00 €</b>	
040	280422	01	C2010			Amortissement des subventions versées aux organismes de droit privé pour des bâtiments		1 400 000,00 €	Finances : complément amortissement des subventions versées	
<b>Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>									<b>4 185 272,83 €</b>	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		4 185 272,83 €		

## Annexe à la délibération N° 2016-06-13 Schéma directeur des circulations douces

